



Offres d'emploi

LA COMMUNE RECRUTE

Ses saisonniers

OFFRES
D'EMPLOI
Saisonniers

- « **Agent accueil de jour et régisseur au Camping de Rudoloc** » : temps complet (35h/sem) du 14/06 au 31/08. Accueil des estivants, gestion du camping, régie, facturation, entretien ponctuel des sanitaires en l'absence de l'agent d'entretien. **1712.06 € brut /mois + 10 % de congés payés + prime de régie pour la saison (environ 100 €)**. Travail le dimanche. 1 jour de repos par semaine (jour à définir).
- « **Agent accueil de jour et régisseur suppléant au Camping de Rudoloc** » : temps non complet (24h/sem) du 14/06 au 31/08. Accueil physique et téléphonique, gestion du camping, régie (suppléance), entretien ponctuel des sanitaires en l'absence de l'agent d'entretien. **1173.98 € brut / mois + 10 % de congés payés + prime de régie pour la saison (environ 50 €)**. Jours de travail hebdomadaires à définir.
- « **Agent accueil de nuit au camping de Rudoloc** » : temps complet (35h/sem) du 10/07 au 30/08. Accueil des estivants, rondes et surveillance. Prise de poste à 18h15, astreinte jusqu'à 7h15 (logement sur place). **1712.06 € brut/mois + nuit + 10 % de congés payés**. Travail les lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche.
- « **Agent d'entretien au camping de Rudoloc** » : temps non complet (21h/sem) du 15/06 au 31/08. Entretien des sanitaires du camping, du poste SNSM et WC publics bourg. **1027.24 € brut/mois + 10 % de congés payés**. Temps de travail modulable sur la période. Travail quotidien en début de matinée puis en fin d'après-midi, dont le dimanche. 1 jour de repos par semaine (jour à définir).
- **2 « Agents d'accueil bibliothèque »** : du 05/07 au 31/08 (soit juillet, soit août) – Temps non complet (15h/sem) – Travail du lundi au samedi de 9h45 à 12h15. **733.74 € brut/mois + 10 % de congés payés**.
- **2 « animateurs de plage »** : du 08/07 au 26/08 – Accueil des enfants pour animation des plages – titulaire du BAFA ou équivalent - Temps non complet (24h/sem) – Travail le lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi – **1173.98 € brut / mois + 10 % de congés payés**.

Transmettre pour le 3 avril : votre candidature (lettre de motivation + CV) à Monsieur le Maire – Mairie - Rue de la Côte des légendes – 29890 Kerlouan ou par mail : mairie@kerlouan.bzh en précisant le ou les poste(s) sur le(s)quel(s) vous postulez.

Policier municipal

Dans le cadre de la création du service de police municipale mutualisé avec Plounéour-Brignogan-Plages, la Commune de Kerlouan est à la recherche d'un agent titulaire de catégorie C, Brigadier-Chef-Principal/Gardien-Brigadier, chargé d'organiser et de mettre en œuvre les missions de prévention et de surveillance nécessaires au maintien du bon ordre public. Référent de la Commune, vous conseillez Le Maire dans la mise en œuvre de ses prérogatives et accompagnez les élus et agents dans la gestion des dossiers. L'action du service étant centrée sur la prévention et la proximité avec les habitants, vous assurez également une permanence opérationnelle hebdomadaire. Plus spécifiquement, vous dirigez et coordonnez le service (encadrement des agents et suivi quotidien des activités).

Poste à temps complet. Rémunération statutaire indiciaire + régime indemnitaire de la collectivité ; ISF 20%. Travail mutualisé : poste de police basé à Plounéour-Brignogan-Plages.

Transmettre pour le 3 avril : votre candidature (lettre de motivation + CV + copie des permis/formations/habilitations et dernier arrêté de situation administrative) à Monsieur Le Maire - Commune de Kerlouan, Rue de la Côte des Légendes, 29890 Kerlouan - Ou par mail : mairie@kerlouan.bzh

RECRUTEMENT SAISONNIERS

